

771

Mardi 23 avril 1963.

L'organisation des télécommuni-  
cations spatiales en Europe.

Département politique. Proposition du 18 avril 1963 (annexe).

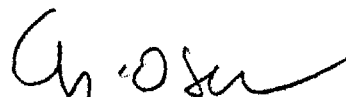
Après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e :

- 1) Il est pris acte du rapport provisoire du département politique;
- 2) Le département politique est chargé, d'entente avec les autres départements intéressés et la direction générale des P.T.T., de soumettre au Conseil fédéral, le cas échéant, une proposition sur la participation de la Suisse à la conférence diplomatique à laquelle elle sera invitée.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 10 exemplaires), pour exécution; à tous les autres départements pour information.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,



Berne, le 18 avril 1963.

o.324.64. - CE/sta

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a lL'organisation des télécommunications spatiales en Europe.

Nous avons l'honneur de vous donner ci-après un bref exposé des problèmes que pose à notre pays et à l'Europe l'organisation des télécommunications spatiales en Europe.

I. Déroulement chronologique

a) L'expérience Telstar a révélé au monde l'importance de la découverte spatiale pour des usages commerciaux. Le gouvernement des Etats-Unis espère mettre sur orbite, en 1965/1966 déjà, des satellites commerciaux de télécommunications spatiales. Fort de cet espoir, il conçoit l'établissement d'un réseau global de communications par satellites. Il a envoyé, en automne 1962, des représentants qui ont visité les principaux Etats européens pour y faire connaître les plans américains, apprendre leurs réactions et suggérer des négociations en vue de déterminer l'intérêt et la part que l'Europe pourrait prendre à l'établissement d'un réseau global.

b) A sa session de décembre 1962 à Cologne, la CEPT (Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications) entendit les délégués américains et examina leurs offres. Elle chargea un comité ad hoc d'approfondir ce problème, d'établir notamment des bases de discussions à entreprendre par les pays de la CEPT avec les Etats-Unis et d'étudier les bases institutionnelles devant être créées. A Cologne, d'une manière générale, la CEPT reconnut l'opportunité pour l'Europe d'agir de concert et non pas par démarches et négociations individuelles

- 2 -

qui, sans doute, ne permettraient pas aux pays européens d'obtenir des conditions aussi avantageuses de la part des Américains.

c) Le comité ad hoc, réuni au mois de mars à Paris, n'a pas pu terminer ses travaux; il les reprendra en juin et présentera son rapport à la CEPT pour que celle-ci puisse prendre des décisions à sa prochaine session en automne. Mais les travaux du comité ad hoc ont été utiles; ils ont permis de jeter de la clarté sur maints problèmes techniques, et sur d'autres, ce comité a dressé un questionnaire qui sera soumis aux Américains. Toutefois, le comité ad hoc n'a pas pu s'acquitter de la tâche consistant à élaborer des propositions institutionnelles. En effet, il a constaté qu'il se trouvait en face de nombreuses questions qui débordaient le cadre technique et les compétences des administrations des P.T.T. Devant cet état de choses, les gouvernements français et britannique ont chacun, indépendamment, proposé qu'une conférence diplomatique étudie les aspects de ce problème complexe dans leur ensemble et simultanément. Le 3 avril, le Quai d'Orsay nous a annoncé son intention de convoquer la conférence à Paris en mai; le gouvernement britannique, le 5 avril, nous faisait parvenir un aide-mémoire nous invitant à une conférence en juillet à Londres. Il est sous-entendu qu'entre-temps les travaux de la CEPT se poursuivront sur le plan technique.

## II. Le problème

a) Sur le plan technique. Quoique les opinions soient encore bien divergentes sur de nombreux aspects techniques de l'installation du réseau unique, on constate qu'en général les experts estiment qu'un système de télécommunications spatiales est non seulement réalisable techniquement, mais commercialement rentable.

Le réseau global unique comprendra des satellites artificiels dont les émissions seront perçues par des stations au sol qui, elles-mêmes, retransmettront aux postes récepteurs les télécommunications.

- 3 -

Ce réseau devrait, aux yeux des Européens, être composé de sous-systèmes pouvant être mis en liaison les uns avec les autres et compatibles au point de vue technique, mais pouvant être de modèles différents et construits à des époques différentes.

Selon le Quai d'Orsay, les experts français sont unanimes à penser que même si de nouveaux câbles sous-marins étaient installés, l'augmentation du trafic des télécommunications est telle qu'une utilisation des circuits spatiaux deviendrait indispensable à brève échéance. Cette opinion semble de plus en plus partagée, comme en témoigne la déclaration du Ministre britannique de l'aviation devant les Communes, le 29 mars, annonçant que la Grande-Bretagne avait décidé de tout mettre en oeuvre pour tirer parti des possibilités offertes par l'espace, notamment dans le domaine des télécommunications.

Il est vrai que les Etats-Unis ont une avance technologique importante. Toutefois le retard européen, selon de récentes opinions, n'est pas aussi important qu'on pourrait le prévoir puisque le gouvernement britannique prétend que, individuellement, la Grande-Bretagne serait en mesure de mettre sur pied un système de télécommunications deux à trois ans après les Américains. La situation est la même en France.

Pour mettre notre pays à même de mieux suivre le développement technologique, il est probable que la Suisse doive examiner la possibilité de former des spécialistes à l'étranger.

b) Sur le plan économique et politique. A part les questions techniques devant être réglées pour permettre à l'Europe de collaborer avec les Etats-Unis, on doit garder à l'esprit les préoccupations économiques des Etats européens et, dans certains cas, les préoccupations politiques des grandes puissances européennes. Les Etats européens, en effet, ne désirent pas rester à la remorque des Etats-Unis. Ils ne veulent pas que l'avance des Américains se traduise par des monopoles au profit de l'équipement américain. Lorsque l'Europe sera en mesure de construire des satellites et des lanceurs,

- 4 -

l'équipement européen devrait pouvoir être utilisé au même titre que l'équipement américain. Cette opinion semble d'ailleurs être admise par les Etats-Unis, car leurs délégués déclaraient la trouver raisonnable.

C'est pour cela que, selon les opinions généralement émises, on conçoit d'abord une première phase de collaboration avec les Etats-Unis au cours de laquelle l'Europe, après avoir créé un organisme interne à cet effet, conclurait un accord avec le gouvernement des Etats-Unis pour l'utilisation, dès sa mise en orbite, du Telstar. L'accord comprendrait toutes les modalités d'utilisation, de financement du réseau, les tarifs, le rôle des stations terriennes, etc.

Quant à l'organisme européen à créer, il aurait aussi les tâches internes en Europe de coordination et de rationalisation.

Lors d'une deuxième phase, lorsque l'Europe serait à même de construire ses propres satellites et lanceurs - on pense à un délai de 5 à 6 ans - l'équipement européen pourrait alors être intégré dans le système mondial et des sous-systèmes européens pourraient être incorporés dans le réseau global. Les sous-systèmes européens tiendraient compte sans doute des préoccupations britanniques et françaises d'établir des réseaux de télécommunications respectivement avec le Commonwealth et les pays d'expression française. Pour permettre à l'Europe de se lancer dans cette deuxième étape, il est possible que l'organisation européenne pour la construction de lanceurs et satellites lourds, l'ELDO, dont sept pays européens font partie (mais non la Suisse), élargisse son mandat en vue de la construction de lanceurs et satellites de télécommunications.

Avant de conclure un accord avec les Etats-Unis pour la première phase, des garanties pour assurer le rôle qu'on espère attribuer à l'Europe durant la deuxième phase devraient être obtenues; les gouvernements anglais et français insisteront sur ce point. Le gouvernement français a déjà élaboré et présenté au sein du comité ad hoc une liste de garanties qui ont paru à certains délégués

- 5 -

excessives. Une des tâches principales de la conférence sera d'élaborer une liste de garanties acceptables à tous.

### III. Position des petits pays

Alors que les grandes puissances européennes, surtout la Grande-Bretagne et la France, pourraient, semble-t-il, si elles le voulaient, faire l'effort nécessaire sur le plan national pour construire elles-mêmes des satellites de télécommunications, cela n'est pas le cas pour les petits pays. Pour eux, seule une collaboration multilatérale, non politique, sur une base égalitaire, leur permettra de participer d'une manière avantageuse, non discriminatoire, à l'établissement et à la gestion de réseaux de télécommunications spatiales. Une collaboration sur le plan européen, s'inspirant des principes qui ont été à la base de la création d'organisations techniques telles que le CERN, l'ESRO, l'EUROFIMA, les entreprises communes de l'OCDE, répond aux intérêts des petits pays. Ils ont donc tout intérêt à favoriser, à accélérer la création d'un organisme technique européen et c'est dans ce sens que les délégués de notre Direction générale des P.T.T. à la CEPT ont déjà agi.

Mais il est aussi bien de l'intérêt de l'Europe tout entière que des petits pays que ces questions nouvelles soient traitées d'une manière rationnelle et économique. Tout délai risque de compromettre des solutions équilibrées, car des mesures unilatérales, accélérées par le progrès technologique, pourraient être prises dans l'intervalle. L'exemple des stations terriennes le montre: déjà certaines d'entre elles ont été construites en Europe, mais sans qu'un plan d'ensemble ait été établi, de sorte que des stations terriennes se trouvent trop rapprochées l'une de l'autre, comme c'est le cas des stations britannique et française. En revanche, on note des efforts de coordination; ainsi, les pays scandinaves se seraient entendus sur la construction d'une station terrienne commune.

- 6 -

#### IV. Position des Etats tiers

Il est évident que l'installation d'un réseau global unique suppose la coopération de tous, de sorte que la collaboration à établir avec l'Europe de l'Est, les pays en voie de développement, les autres Etats techniquement développés mais n'appartenant pas à l'Europe, sera sans doute examinée, du moins marginalement, par la conférence. Dès le départ, il a été assez aisé d'établir le critère de collaboration, puisque la CEPT existait déjà et que l'examen de ce problème continue à être conduit au sein de cet organisme. L'utilité de la collaboration entre toutes les parties du monde implique la nécessité de distinguer nettement les satellites qui sont utilisés à des fins civiles et ceux qui seront utilisés à des fins militaires; il ne pourra y avoir double usage.

Il nous a paru d'ores et déjà utile de vous présenter ce résumé, même s'il ne peut avoir qu'un caractère préliminaire étant donné que la situation évolue sans cesse. Les vues exposées dans cette proposition ont été approuvées par la Direction générale des P.T.T., avec laquelle le Département politique collabore étroitement dans l'examen de ces problèmes.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de

p r o p o s e r :

- 1) Le Conseil fédéral prend acte du rapport provisoire ci-dessus,
- 2) Il charge le Département politique, d'entente avec les autres Départements intéressés et la Direction générale des P.T.T., de soumettre au Conseil fédéral, le cas échéant, une proposition sur la participation de la Suisse à la conférence diplomatique à laquelle elle sera invitée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Extrait du procès-verbal:

- au Département politique (en 10 exemplaires) pour exécution;
- à tous les autres Départements pour information.